

Le projet (suite)

DANS L'INTÉRÊT DES CITOYENS ET DE LEUR CAPACITÉ DE PAYER

Une école près de chez vous

Le terrain envisagé respecte les exigences de la CSSMI et répond au souhait de la municipalité de trouver un emplacement nécessitant peu de transport en autobus. Mentionnons que la nouvelle école se situerait à distance de marche d'une majorité d'élèves et que leur sécurité a été une priorité dans le choix du site. Les rues résidentielles entourant le futur établissement scolaire permettront des déplacements sécuritaires à pied et à vélo.

Un projet à faible coût de réalisation

Le terrain qui a été présélectionné pour la construction de la future école appartient à la municipalité et pourrait être cédé gratuitement à la CSSMI. Il est aussi situé près d'infrastructures existantes (aqueduc, égout et voie publique). Le choix de ce site représente donc une économie importante pour les contribuables puisque seuls des travaux usuels de raccordement seraient nécessaires pour rendre les infrastructures disponibles. À titre comparatif, l'achat d'un terrain nécessiterait un emprunt de près de 2,5 millions de dollars (coût du terrain, frais professionnels et frais de construction des infrastructures) devant être assumé par les contribuables.

Des locaux de plus pour vous amuser!

Dans le cadre d'une entente avec la municipalité, les citoyens pourront profiter des installations sportives de l'école (plateau sportif et gymnase) puisque celles-ci seront utilisées à l'extérieur des heures de classe pour permettre la tenue des activités de loisirs et du camp de jour.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le terrain envisagé pour la construction de la future école primaire est situé à l'intérieur d'une zone qui ne permet actuellement pas d'accueillir d'écoles élémentaires. Un changement de zonage est donc préalablement nécessaire pour que le projet puisse se réaliser. Pour ce faire, la municipalité doit adopter un règlement visant à modifier le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une école primaire dans la zone où se trouve le terrain choisi.

CONSULTATION PUBLIQUE

Le mercredi 21 août 2013 à 19 h

Les citoyens intéressés sont invités à assister à la soirée d'information qui se déroulera le mercredi 21 août 2013, à 19 h, à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac (1110, chemin Principal).

Les points à l'ordre du jour :

- Mot de bienvenue du maire
- Présentation du projet de construction de la nouvelle école primaire
- Présentation du projet de règlement visant le changement de zonage
- Période de questions



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité en composant le **450 623-1072**.



www.sjdl.qc.ca

SAINT-JOSEPH-DU-LAC



Invitation à la

CONSULTATION PUBLIQUE

concernant le projet de construction
d'une nouvelle école primaire
à Saint-Joseph-du-Lac

Le projet

UN BESOIN BIEN PRÉSENT

En 5 ans, soit entre 2006 et 2011, Saint-Joseph-du-Lac a connu une croissance démographique de près de 25 %. Avec le nombre grandissant d'enfants, l'école Rose-des-Vents ne suffit plus, à elle seule, à répondre aux besoins de places-élèves. Pour éviter les transferts d'élèves dans les établissements scolaires des municipalités voisines, l'implantation d'une seconde école primaire est devenue essentielle.

Pour que le projet puisse voir le jour

Si le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport accorde un investissement de 9,68 millions de dollars à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles (CSSMI) pour la construction d'une nouvelle école qui pourra accueillir trois groupes du préscolaire et 18 groupes du primaire à Saint-Joseph-du-Lac, la municipalité doit quant à elle céder un terrain à la CSSMI sans quoi une nouvelle école ne pourra pas voir le jour chez nous. Ajoutons que la municipalité a jusqu'au 6 novembre 2013 pour effectuer le transfert des droits de propriété du terrain à la CSSMI.

Les jeunes représentent le moteur de demain et c'est à eux qu'il reviendra de gouverner demain. Permettons-leur aujourd'hui de développer leurs connaissances et leurs compétences en leur offrant une nouvelle école dans leur quartier.

L'EMPLACEMENT ENVISAGÉ

Puisqu'il possède les caractéristiques recherchées, le terrain vacant situé au nord-est du parc Jacques-Paquin, sur la rue Yvon entre les rues Benoît et Réjean, a retenu l'attention de la municipalité pour la réalisation du projet.

LE PLAN-PROJET

